

Arrêté N° 2024-174

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master Histoire de l'art - patrimoine, architecture, mondialisation est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 14/05/2024

La Présidente,
Nathalie DOMPNIER



ACADÉMIE DE LYON • université
— LUMIÈRE
— LYON 2 • ACADÉMIE DE LYON

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master histoire de l'art

Patrimoine, architecture, mondialisation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	BARIDON Laurent	Professeur histoire de l'art
Enseignante-chercheur	MATHIAN Nathalie	mcf
Enseignante-chercheur	COQUERY Nadia	pu
Professionnel	LAANGRY Mourad	Chargé des expositions et événements Archives municipales de Lyon
Professionnel	RICHAUD Gilbert	Architecte, historien de l'architecture et archiviste de la Société Académique d'Architecture de Lyon